

Vallée de Saint-Imier

Autor(en): **Quiquerez, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'émulation jurassienne : revue mensuelle littéraire et scientifique**

Band (Jahr): **2 (1877)**

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684336>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VALLÉE DE SAINT-IMIER

A la réunion de la Société jurassienne d'émulation à Saint-Imier, le 2 octobre 1867, j'ai résumé, en quelques pages, l'histoire de la vallée de la Suze, pour arriver à celle du château d'Erguel. En 1875, après huit ans d'intervalle, j'avais préparé quelques autres pages pour la réunion du 21 septembre, à laquelle je n'ai pu assister, mais mon manuscrit envoyé à temps utile, n'a pas été lu et s'est égaré. Après de longues et vaines recherches pour le retrouver, j'ai dû recourir à ma première minute, très incomplète pour refaire ma notice de 1875, qui était destinée à figurer dans les mémoires de la Société.

A la fin du siècle dernier, au moment où l'Erguel passa à la France, cette seigneurie comprenait huit paroisses ou mairies : Saint-Imier, Courtelary, Corgémont, Sonceboz, Tramelan, Péry, Vauffelin, Perles, qui embrassaient vingt-et-une communes. Les villages de Sombeval et de Sonceboz dépendaient de la juridiction de Moutier-Grandval ; aussi le chapitre de ce lieu nommait-il alternativement, avec le prince-évêque, le pasteur de Corgémont. C'étaient donc des prélats catholiques élisant un pasteur protestant, ce qui était plus anormal que de confier cette élection au peuple qui y a le plus d'intérêt. Alors l'Erguel n'avait guère que huit mille habitants, un peu plus que le village actuel de Saint-Imier (1). Cette population était encore toute agricole dans le bas Erguel ; le moyen Erguel était presque sans commerce, ni industrie, mais déjà le haut Erguel fabriquait quelques milliers de montres par an, et les femmes tissaient des dentelles fort renommées, mais qu'elles ne portaient pas, préférant employer le produit de cette industrie pour des choses plus utiles que des garnitures de bonnets. Des mémoires manuscrits de MM. Morel et Roussel, en 1803, portent à cent mille le nombre de montres qu'on fabriquait alors à Erguel ; mais nous croyons que c'est une erreur, parce que, vers 1798, on n'estimait qu'à quinze mille le nombre des montres que produisait annuellement le Locle et la Chaux-de-Fonds. — Suivez : *Voyage dans la Suisse occidentale*. T. I., p. 199.

(1). La population du district de Courtelary, en septembre 1874, ascendait à 22,702 habitants, dont près de la moitié n'étaient pas des bourgeois.

Voici, en quelques lignes, quel était l'état politique de l'Erguel :

1° L'évêque de Bâle était le prince territorial et le souverain de cette seigneurie.

2° Il faisait administrer cette contrée par un bailli résidant à Courtelary. Ce fonctionnaire devait appartenir à la confession réformée.

3° Le pouvoir législatif admettait le concours du peuple par ses représentants, qui formaient l'assemblée du pays et pouvaient soumettre au prince telles demandes que le bien public exigeait.

4° Les ordonnances et les règlements de police émanaient du prince-évêque ou de son bailli.

5° La ville de Bienne n'avait aucune juridiction, aucun droit ou prérogative de souveraineté en Erguel, mais seulement des droits de bannière attachant ce pays au corps helvétique à raison des troupes que lui fournissait l'Erguel. Cette fourniture d'hommes était subordonnée au prince-évêque qui, en cas de concurrence, était en droit de les lever pour son propre service.

Les Erguelistes passaient pour les meilleurs soldats de la bannière de Bienne. Leur contingent était d'environ 1,800 hommes. Selon un mémoire manuscrit, il y aurait apparence qu'à une époque fort éloignée, les Erguelistes avaient pris part, volontairement, à quelques expéditions aventureuses des Biennois, peut-être dans l'espoir du butin, cette solde des troupes du moyen-âge, et que cela donna lieu à les placer ensuite sous la bannière de Bienne.

Nous n'avons pas à rappeler ici toutes les contestations que ce droit de bannière fit naître entre le prince-évêque et les Biennois, ses très indépendants sujets ; mais nous devons dire quelques mots de l'application de ce droit. Il paraît peu de chose et cependant il était proche parent de celui de combourgeoisie. Tous les deux servaient à faire tuer des hommes, comme les droits que s'arrogent les souverains de nos jours.

Quand la ville de Berne, qui avait octroyé sa combourgeoisie à sa voisine de Bienne, voulait tirer parti de son octroi, elle disait aux Biennois : « Nous avons besoin de vos hommes, levez votre bannière et venez. » Alors Bienne faisait dire aux Erguelistes : « Notre bannière est levée, amenez vos gens. » Les Erguelistes endossaient leur armure, chaussaient leur large chaussure, prenaient leur hallebarde et descendaient à Bienne par douzaine, ou par centaine, selon que le banneret avait fixé le contingent. On rejoignait les Bernois à Grandson, à Morat, partout où il fallait défendre l'indépendance des confédérés. On aidait à la conquête du pays de Vaud, on se battait parfois avec d'autres Suisses, on rossait les Oberlandais ou d'autres paysans soulevés contre les oligarques de Berne et, l'affaire faite, quelques Erguelistes revenaient chez eux, avec plus ou moins de gloire et de butin, tandis que d'autres étaient restés sur le champ de bataille ou en chemin, succombant à leurs blessures, à la maladie, à la fatigue. Les vieil-

les mères pleuraient ces enfants qui leur avaient tant coûté de peine à élever et les jeunes femmes devaient s'occuper à en produire d'autres.

Voilà en réalité ce que c'était que le droit de bannière dont jouissait la ville de Bienne sur l'Erguel et celui du droit de combourgeoisie de Berne sur les Biennois. Ceux-ci, tout enorgueillis de la gloire que les hommes de la vallée de Saint-Imier leur aidaient à recueillir, finirent par se croire les souverains de l'Erguel. Ce furent eux qui y introduisirent la Réforme, un peu cavalièrement, comme Berne faisait ailleurs, toujours en vertu des droits précités. Les Biennois expulsèrent les chanoines de Saint-Imier qui avaient longtemps hésité entre leur prébende et la Réforme, et les expulsateurs se déclarèrent héritiers de la fortune des expulsés, fortune qu'ils mirent à l'ombre sous les plis de leur bannière bénie par le pape qui avait même doré le tranchant de leurs haches d'argent passées en sautoir sur un carré de soie rouge (Bulle du pape Jules II, 1512). Les Biennois qui, dix-huit ans après, avaient effacé cette dorure romaine, se firent longtemps tirer l'oreille pour restituer cette fortune, non pas aux chanoines, mais à l'évêque de Bâle, qui se porta héritier de ces biens d'église, en sa qualité de souverain temporel de l'Erguel, car cette contrée n'était pas dans son diocèse.

On trouve quelques détails sur les troupes que fournit l'Erguel à la bannière de Bienne, en 1776, lorsque le prince-évêque, Frédéric de Wangen, parcourut ses Etats pour recevoir le serment de ses nouveaux sujets. Ce prince de l'Eglise partit de Porrentruy un beau dimanche (comme feraient des gymnastes) le 22 septembre, avec neuf carrosses attelés chacun de six chevaux, trois à quatre chevaux, nombre d'autres équipages et voitures occupés par quarante-cinq gentilshommes, officiers du prince, grandes dames, chanoinesses, officiers en semestre, et autres personnes, avec une suite de valets proportionnée à l'importance de cette cour, et aux cent cinquante chevaux qui la transportaient, non compris ceux qui traînaient les fourgons renfermant la vaisselle d'argent du prince, évaluée à un million et pesant quinze quintaux, puis certains meubles à l'usage de l'évêque et autres objets.

Partout, sur le passage de la cour, les milices du pays se trouvèrent sous les armes. Arrivées aux limites de l'Erguel, celles de la Prévôté de Moutier firent place à un détachement considérable de dragons de la vallée de Saint-Imier, qui se joignit à l'escorte. Dans la plaine, entre Bonjean et Bienne, le prince trouva rangés en bataille trois bataillons, douze pièces de canon en batterie et une compagnie de chasseurs formant ensemble un corps de quelques mille hommes de choix, tous en habits uniformes tout neufs et bien armés. C'étaient les contingents des seigneuries d'Erguel et d'Orvin, avec les Biennois.

A la vue de ces milices, l'évêque descendit de voiture, tout botté, éperonné et vêtu d'un habit séculier. Il monta à cheval, prit en main un fouet à manche doré, et c'est dans cette tenue qu'il fit son entrée dans sa bonne

ville de Bienne, qui ne lui appartenait guère que de nom. Un de ses prédécesseurs, en pareil cas, avait porté une torche incendiaire, ajoutant ce nouveau symbole à la crosse et à l'épée de ce souverain à attributs multiples.

Le lendemain, le prince passa ses sujets en revue, ainsi qu'un corps d'artillerie. Tous manœuvrèrent avec tant de précision et en si bonne tenue que des officiers étrangers admirèrent ces milices. Le soir il y eut un bal où plus de cinq cents personnes dansèrent en présence du prince, et cette réception coûta aux Biennois plus de douze mille livres. Mais ces indépendants n'avaient guère que cet acte de soumission à faire et cette note à payer, seulement celle-ci se renouvelait assez souvent, c'est-à-dire à l'avènement de chaque prince-évêque. Ces souverains mitrés n'allaient jamais recevoir le serment des Biennois qu'avec une suite de cinquante à cent chevaux, amenant avec eux leur vaisselle d'argent, des cuisiniers, des confiseurs, des marmitons, et même certains comestibles qu'ils craignaient de ne pas trouver à Bienne. Cependant les Biennois, tout huguenots qu'ils étaient, savaient fort bien observer l'abstinence de la viande quand ils devaient recevoir des catholiques.

C'est ainsi que le 17 janvier 1639, l'ambassadeur de France en Suisse, le maréchal de Bassompierre, assez mauvais chrétien, mais bon catholique, s'étant rendu de Soleure à Bienne avec une suite de 28 chevaux, s'y trouva si bien qu'il y resta jusqu'au 21, aux frais de ces bourgeois qu'il honorait de sa visite. Comme il y avait deux jours maigres, le vendredi et le samedi, on ne lui servit que du poisson, dont on trouve le détail pour chaque repas. Pour le dîner du vendredi, on mit en usage 32 gros poissons, 16 grandes truites, 76 poissons de taille moyenne, 10 pains de sucre, 12 pâtés, 12 tourtes, 800 œufs (en janvier), 35 livres de fromage et 139 pots de vin. Le lendemain il fallut 40 gros poissons, 20 grandes truites, 70 poissons moyens, 25 ombres, 10 livres de poissons salés, 4 livres d'olives, 10 livres de confitures et 128 pots de vin. Ces requins d'eau douce auraient dépeuplé le lac s'ils avaient dû faire leur carême à Bienne. Mais le dimanche leur appétit se jeta sur la chair des animaux à sang chaud. On leur servit 6 dindons, 10 chapons, 105 livres de bœuf, 20 tourtes, 10 gros pâtés, 20 pâtés ronds, des harengs pour aiguïser la soif et 135 pots de vin pour l'apaiser.

C'était peu pour Bassompierre qui, en fait de buverie, aurait pu rendre des points aux chanoines de Strasbourg sacrifiant à Bacchus dans le château de Hochbar. On raconte qu'au repas de départ de l'ambassadeur, les Suisses lui offrirent un festin splendide, à la fin duquel on lui présenta le vin de l'étrier dans une coupe énorme. Le seigneur français, au lieu de l'accepter, tira sa botte à chaudron ou à tige évasée, la remplit de vin du Rhin et la vida d'un trait; puis l'ayant remise en place, il monta à cheval, piqua des deux en laissant ses convives avinés tout ébahis. (*Musée des familles, 1851-52, p. 149.*)

Nous puissions les détails sur les festins biennois dans la chronique de cette ville pour suppléer aux lacunes sur le menu des dîners qu'on offrit au prince Frédéric de Wangen, nous allons actuellement le suivre en Erguel, lorsque le 26 septembre il se dirigea vers Courtelary. Ajoutons cependant que ces festins pantagruéliques n'étaient pas absorbés exclusivement par le représentant d'un roi bourbonnien, ou par l'évêque de Bâle en personne. Le magistrat de Bienne y prenait d'autant plus de part, que son premier devoir, lors de son élection, était de se procurer un gobelet d'argent pour trinquer à la suite des séances, selon un usage pratiqué dans un grand nombre de villes.

Depuis un traité fait en 1610, chaque nouveau prince-évêque devait promettre aux Erguélistes de les maintenir de tout son pouvoir dans la religion réformée, et l'on a déjà dit que pour exécuter sa promesse, il élisait lui-même les ministres protestants. Lorsqu'il parvint dans la prairie de Courtelary, Frédéric trouva deux compagnies de soldats Erguélistes, probablement déjà inspectées à Bienne. Arrivé devant sa maison de Courtelary, le prince eut à subir les harangues des pasteurs et des maires, qu'on invita un peu tardivement à un souper de quatre-vingts couverts, servi avec la vaisselle d'argent de l'évêque, mais aux frais de l'Erguel. Le festin fut donné dans un hangar dressé à cet effet dans le jardin de son altesse. Il y eut musique, décharge d'artillerie, après celle du Champagne, feux d'artifices et bal. Le narrateur de ce voyage, le ministre Liomin, fait une longue dissertation, non pas sur la convenance d'un bal présidé par un évêque, puisque celui-ci venait d'assister à un bal à Bienne et qu'il en donnait dans son château de Porrentruy, mais sur l'emploi de ce substantif pour la circonstance (1). Aussi il ne l'usage qu'en note et il se sert du mot de danse pour exprimer le divertissement qui devait terminer la soirée. Une danse ou un bal sans femmes, c'est une soupe sans beurre, et comme cette cour princière ne menait qu'une dame et deux chanoinesses, cela ne pouvait suffire à quarante-cinq messieurs à perruque, à brette en verrouil « qu'on discernait facilement pour des gentilshommes, à la noblesse de leur maintien, et à leurs habits uniformes de cour fort riches et galans » dit M. Liomin. Si Villon avait vu certains fils et neveux de ces galonnés personnages, il se serait écrié : « Sacrebleu, il n'y paraît plus guère ! » Le beau prince de Wangen jouissait cependant du titre de père de ses sujets et du droit de créer des nobles; mais il n'avait pas su, paraît-il, perpétuer leur race sous une forme présentable. Pour suppléer à la pénurie de demoiselles nobles, les ordonnateurs de la réjouissance avaient sagement prévu le cas et choisi, avec soin, douze filles du pays, toutes jeunes, toutes belles, « habillées en bergères et douze jeunes garçons en bergers, pour ouvrir la *danse* et saluer le prince par des ariettes et des bergeries, dont il

(1). Les chanoines de Moutier (Grand-Val,) établis à Delémont, se livraient habituellement à la danse, non-obstant les mercuriales que leur donnait le vicaire général lorsqu'il leur faisait sa visite inquisitoriale, chaque année bisextile. Mais cela durait encore en 1779.

eut la condescendance de leur tenir compte; ce qui mit de suite en goût de prendre part à l'amusement de cette soirée champêtre; non qu'il s'y trouvât aucune personne qui tint rien de l'extraction de la noblesse de la cour, mais les danseuses villageoises tâchaient de suppléer au défaut de la qualité par le respect ou la modestie. »

Nous copions mot à mot le récit du ministre qui n'osait appeler *bal* une danse préparée pour un prince-évêque, tandis qu'il nomme *hangar* le pavillon dressé pour lui offrir un festin. L'important consiste à relever quel était à ses yeux la séparation profonde qui existait alors entre les diverses classes de la société, et la condescendance de cette noblesse épisco-princière à danser avec les plus jolies filles de la seigneurie, choisies sans doute dans la classe la plus aisée pour faire les frais du costume. Il est probable que plus d'une de ces bergères improvisées trouvèrent moyen de faufiler à leurs collerettes de ces dentelles précieuses tissées par leurs mains de fée et qu'elles jetèrent un curieux, mais innocent regard sur le beau prince, comme celui-ci n'en avait pas rencontré de tels à la cour de Versailles ou à Paris, lorsqu'il y faisait ses caravanes de chanoine. (Correspondance intime de l'évêque de Lydda avec le prince de Wangen). Ce qui est plus certain, c'est que les grands seigneurs furent très satisfaits de l'amabilité des bergères d'Erguel.

En reconnaissance d'un si bon accueil, Son Altesse ne pouvait moins faire que d'accorder quelques faveurs souveraines aux Erguelistes. Le gibier et le poisson qu'on lui avait servis le mirent sur la voie, et il gratifia ses chers Erguelistes du droit de chasse et de pêche dans toute la seigneurie. Cette faveur ne lui coûtait guère, mais elle diminuait d'autant les prétentions des Biennois qui entendaient posséder exclusivement ce droit. Ce mode de gratification ressemblait à celui usagé par le pape Jules II qui, voulant récompenser les Biennois et les Bâlois, alors appelés les défenseurs de la foi, des bons soldats qu'ils avaient fournis à son armée, permit aux premiers de dorer le tranchant des haches de leur écusson, et aux seconds de frapper des monnaies d'or, d'argent et de cuivre, en anticipant sur les prérogatives de l'empereur d'Allemagne, et en donnant aux Bâlois un droit qu'ils avaient déjà.

Ces détails, racontés par M. Liomin, témoin oculaire, nous ont paru d'autant plus curieux à rappeler, que l'opuscule qui les renferme est devenu fort rare. Ils nous peignent les idées des temps où, dans le val de Saint-Imier, on ne voyait guère que des maisons en bois couvertes en bardeaux, bâties çà et là au milieu de petites propriétés; lorsque la culture des terres faisait encore l'occupation principale des habitants de l'Erguel; dans le bon temps où Son Altesse le prince-évêque de Bâle était le père de ses sujets, comme dit le spirituel M. Bridel, dans son cours de Bâle à Bienne.

Il en était presque encore de même, lorsqu'il y a plus de soixante ans, je traversai pour la première fois la vallée de la Suze. On voyageait alors lentement sur des chemins raboteux, assis sur des chars-à-bancs décou-

verts, à charrets reposant directement sur l'essieu, en sorte de ne laisser perdre aucun cahot, tandis que la flèche ballottant dans son encastrement battait la mesure, en manière d'accompagnement. Aujourd'hui, j'ai peine à reconnaître les villages. Les uns paraissent des villes, tous sont plus que les bourgs d'autrefois; mais que sera-ce dans soixante ans d'ici ?.. Déjà les trains des chemins de fer emportent les voyageurs d'un bout de la vallée à l'autre, sans leur laisser le temps de voir les arrières-petites-filles des bergères présentées au prince-évêque. Déjà les maisons des villages se poursuivent et se rapprochent, en sorte de ne former bientôt qu'une seule ville de la vallée de la Suze.

Saint-Imier, qui rapportait de Palestine une corne de bœuf bourrée de reliques qu'on a prise pour l'ongle d'un Griffon, ferait de gros yeux s'il revenait dans cette contrée qu'il trouva, dit-on, déserte. L'anachorète avait pu vaincre le dragon du paganisme dans un îlot de la Méditerranée, mais en présence de l'hydre aux cent têtes de la civilisation et de l'industrie, il serait lui-même vaincu ou forcé de chercher un autre désert. Mais ne médions point de ce personnage qui fût le premier civilisateur de la vallée de la Suze. Les habitants de celle-ci ne se sont guère montrés reconnaissants en jetant au vent les os desséchés de l'ermite, lorsqu'en 1530 ils brûlèrent, à l'instigation des Biennois, ce qu'ils vénéraient encore la veille. Tel est du reste le sort des hommes et des choses qu'on jette au rebut dès qu'on n'en a plus besoin. Il en arrivera ainsi de cet écrit et de son auteur.

A. QUIQUEREZ.

